

Le point de vue Du MEDEF Pays de la Loire

Le MEDEF Pays de la Loire est une organisation patronale et interprofessionnelle de référence à l'échelle régionale. Fédérant 6 MEDEF territoriaux dans nos 5 départements et 16 branches professionnelles, le MEDEF pays de la Loire représentant plus de 18.000 entreprises (dont plus de 90% de TPE/PME) et 635.000 salariés.

Contact : MEDEF Pays de la Loire

Adresse : 08 avenue Jacques Cartier, 44800, Saint-Herblain
T +33 6 81 69 85 30

Site Internet : MEDEF - Pays de la Loire

EN BREF.

Le MEDEF Pays de la Loire considère le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) comme stratégique et déterminant pour la compétitivité, la décarbonation et la souveraineté industrielle du territoire ligérien. La région se situe à un point de bascule majeur : électrification accélérée des usages industriels, montée en puissance des énergies renouvelables, transformation du port de Nantes-Saint-Nazaire et réindustrialisation de l'estuaire de la Loire. Ces dynamiques font émerger des besoins électriques massifs et concentrés, en particulier sur la zone Loire-Estuaire, identifiée par le SDDR comme zone prioritaire nationale de renforcement (P2).

Aujourd'hui, la capacité mobilisable est de l'ordre de 300 MW, déjà atteinte lors des pointes hivernales. À horizon 2035-2040, les besoins cumulés pourraient atteindre 1 à 1,2 GW, traduisant une rupture d'échelle incompatible avec une gestion du réseau « au fil de l'eau ». Cette trajectoire impose une anticipation forte des investissements, une planification collective et une mutualisation des infrastructures, seules à même de sécuriser les projets industriels et d'éviter des congestions coûteuses pour le système comme pour les entreprises.

Dans ce contexte, le MEDEF Pays de la Loire soutient une mise en œuvre du SDDR fondée sur une planification lisible et pluriannuelle, compatible avec les cycles d'investissement industriels; des offres de raccordement mutualisées et phasées, conditionnées à des engagements industriels concrets; une concertation territoriale continue, intégrant les enjeux fonciers, environnementaux, de compétences et d'attractivité.

Le réseau électrique n'est pas une contrainte abstraite : il constitue un prérequis opérationnel à la décarbonation, à la réindustrialisation et au maintien de l'emploi productif en Pays de la Loire.



Un territoire énergétique et industriel stratégique pour la France

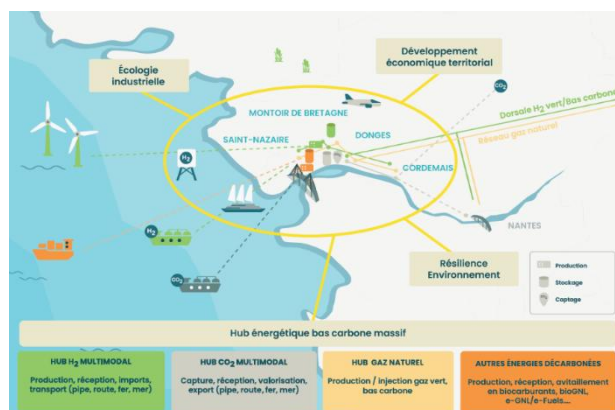
Le débat public sur le SDDR intervient dans un contexte de transformation profonde du système énergétique français. Si la question de la production d'électricité est souvent mise en avant, l'enjeu porte désormais sur la capacité du réseau à acheminer l'électricité, à absorber des flux plus variables et à garantir la sécurité d'approvisionnement dans un système plus électrifié.

Le réseau électrique est une infrastructure stratégique, dimensionnée sur un temps long, bien antérieur à la matérialisation complète des usages. Cette temporalité impose une logique d'anticipation, alors même que la consommation progresse par paliers. La sécurité d'approvisionnement repose sur un équilibre entre sobriété, efficacité, montée en charge des usages et capacité du réseau à accompagner ces transformations, sans surinvestir ni être en retard.

Cette logique est d'autant plus structurante que la neutralité carbone repose sur une électrification massive : l'électricité représente aujourd'hui environ un quart de l'énergie consommée en France et pourrait dépasser la moitié à horizon 2050. Cette évolution traduit la substitution des fossiles par des usages électriques décarbonés, notamment dans l'industrie et les transports.

Les Pays de la Loire occupent une place singulière dans l'architecture énergétique nationale. La façade Atlantique et l'estuaire de la Loire forment un corridor énergétique majeur : raffinerie, terminal méthanier, unités de production et premier port de la façade Atlantique (Nantes Saint-Nazaire), qui irrigue près de 10 % des approvisionnements énergétiques du pays.

Cette fonction énergétique s'appuie sur un réseau déjà fortement sollicité. Les contraintes et congestions de la façade Atlantique augmentent, dans un contexte combinant développement rapide des ENR et électrification des usages industriels. Sans adaptation du réseau, ces tensions se traduisent par des congestions coûteuses pour le système et, à terme, pour les entreprises. Pour le MEDEF Pays de la Loire, l'évolution du réseau n'est donc pas une option : elle conditionne la compétitivité, la décarbonation des filières et la capacité à maintenir et développer des emplois qualifiés.



Source : [Transformer le territoire Loire Estuaire en hub énergétique décarboné - Ville de Saint-Nazaire](#)

La Loire-Estuaire, zone prioritaire nationale de renforcement

Le SDDR reconnaît explicitement la zone P2 « Loire-Estuaire » pour les besoins de raccordement et de renforcement, au même niveau que la Vallée de la Chimie ou Valenciennes. Cette priorisation reflète une concentration rare d'enjeux : intensité industrielle et logistique, projets de décarbonation (électrolyseurs, e-carburants, captage/transport du CO₂), rôle national du port, montée de consommations critiques (dont certains projets numériques) et dynamique des énergies marines.

Au plan technique, **la capacité mobilisable sur la zone Loire-Estuaire est de l'ordre de 300 MW, déjà atteinte lors des pointes hivernales. Les projections font apparaître une rupture d'échelle : les besoins cumulés pourraient atteindre 1 à 1,2 GW à horizon 2035-2040.** Une réponse « au fil de l'eau » par raccords isolés serait inefficace ; elle doit être remplacée par une planification collective, avec mutualisation des infrastructures et phasage des investissements, afin de synchroniser les calendriers industriels et les délais de réalisation des ouvrages.

Dans cette logique, le MEDEF Pays de la Loire soutient la mise en place d'offres de raccordement mutualisées lorsque les enjeux le justifient : elles évitent l'empilement de liaisons individuelles, optimisent les impacts fonciers et environnementaux, et répartissent plus équitablement les coûts d'infrastructure entre projets, tout en conditionnant les investissements à des engagements industriels concrets.

Des besoins électriques massifs portés par la décarbonation industrielle

La transformation du modèle industriel ligérien repose sur la décarbonation des procédés et l'électrification des usages. Les besoins de haute puissance sont tirés par la montée en charge des électrolyseurs, la production d'e-carburants (H₂, e-méthanol, e-kérosène), la réélectrification de procédés lourds, les activités

portuaires et logistiques et l'électrification des flottes et équipements.

L'enjeu est double : sécuriser des capacités suffisantes pour réaliser les projets et éviter la saturation du réseau susceptible de retarder, voire de compromettre, les investissements. La crédibilité des trajectoires de décarbonation se jouera sur la capacité à délivrer des solutions de raccordement au bon rythme, en cohérence avec les autres infrastructures (gaz, CO₂, port, foncier industriel) et avec les besoins en emplois et compétences.

Dans l'estuaire, une brique structurante est la création d'un nouveau poste 225 kV au cœur de la zone industrialo-portuaire, conçu pour limiter l'emprise au sol. Ce type d'ouvrage illustre l'importance d'anticiper le foncier et d'organiser une concertation territoriale robuste, en articulation avec les politiques d'aménagement, y compris lorsque la sécurisation foncière reste incertaine.

Une production d'énergies renouvelables en forte croissance

Les Pays de la Loire s'affirment comme un territoire majeur des ENR, en particulier marines : parc en mer de Saint-Nazaire en service, arrivée prochaine de Noirmoutier, et dynamique plus large sur la façade. En parallèle, les ENR terrestres progressent, surtout le photovoltaïque. Une large part est raccordée au réseau de distribution, mais ses effets se répercutent sur le réseau de transport via les flux « remontants », ce qui renforce les besoins de pilotage et de renforcement.

Ces dynamiques impliquent de renforcer les réseaux 225 kV et 400 kV pour évacuer la production et sécuriser l'alimentation des zones industrielles, ainsi que d'adapter ou créer des postes électriques stratégiques. La mise en place de nouvelles infrastructures sur le réseau de transport de l'électricité offre également des opportunités pour favoriser l'essor de zones industrielles ou renforcer l'alimentation des zones existantes.

Sur le volet ENR terrestres, la planification régionale du raccordement prévoit une trajectoire d'accueil significative reposant sur des investissements mutualisés.

Un renforcement indispensable de la structure du réseau Atlantique

La reconfiguration de la façade Atlantique repose sur le renouvellement d'infrastructures vieillissantes, le renforcement de liaisons existantes et, si nécessaire, la création de nouveaux axes. La modernisation doit intégrer l'adaptation au changement climatique (températures, crues, sécurité) et privilégier

autant que possible les emprises existantes, avec des arbitrages au cas par cas entre aérien, enfouissement et solutions hybrides, dans un territoire à fortes contraintes environnementales.

Compétitivité, attractivité et besoins en compétences : un SDDR moteur de développement

Le SDDR est un levier de compétitivité pour l'économie ligérienne. La montée en puissance des filières hydrogène, e-carburants, EMR, numérique et logistique portuaire accroîtra les besoins en ingénierie électrique, maintenance, conduite d'installations et gestion de projets.

La réussite suppose une anticipation des compétences et des reconversions, et une coordination territoriale (entreprises, branches, formation, acteurs publics) pour limiter les tensions de recrutement, mais aussi pour traiter les enjeux connexes (logement, mobilités, services) dans les communes directement ou indirectement impactées.

Une planification à renforcer et un besoin de lisibilité pour les entreprises

L'Autorité environnementale recommande de mieux comparer les scénarios et de renforcer la territorialisation des analyses. Pour les Pays de la Loire, cela implique des projections plus fines, des évaluations environnementales adaptées aux corridors 400 kV et aux zones industrialo-portuaires, et un calendrier lisible de déploiement. Les entreprises ont besoin de visibilité pluriannuelle, stable et concertée, pour engager des projets à cycle long et à forts investissements.

À cet égard, le MEDEF Pays de la Loire appelle à articuler clairement le calendrier du SDDR avec les grandes échéances de décision, afin que les projets industriels puissent se caler sur des trajectoires réalistes de mise à disposition des capacités.

Une infrastructure structurante sur la façade atlantique : la liaison Gironde-Loire-Atlantique

La façade atlantique est également concernée par le développement d'infrastructures de transport d'électricité de grande ampleur, à l'image de la liaison souterraine et sous-marine entre la Gironde et la Loire-Atlantique. Cette infrastructure vise en premier lieu le raccordement de parcs éoliens en mer de nouvelle génération, plus éloignés des côtes, dont les schémas de raccordement classiques atteignent leurs limites techniques et économiques.

Cette liaison présente toutefois un intérêt plus large : en contribuant au renforcement de la façade atlantique, elle participe à l'anticipation des contraintes futures liées à l'augmentation des flux électriques entre zones de production et zones de consommation. Le choix d'un atterrissage en Sud-Loire, à l'issue d'une concertation approfondie, illustre la recherche d'un équilibre

entre performance technique, acceptabilité territoriale et limitation des impacts environnementaux.

Pour le MEDEF Pays de la Loire, cette infrastructure confirme le rôle stratégique du territoire ligérien comme point d'ancrage des réseaux énergétiques nationaux, au-delà des seuls projets de production localisés.

CONCLUSION

Les Pays de la Loire se trouvent au cœur des grandes transitions énergétiques et industrielles nationales. Le développement des énergies marines renouvelables, l'électrification des filières industrielles, la transformation du port de Nantes-Saint-Nazaire et l'émergence de projets hydrogène et e-carburants confèrent au territoire ligérien un rôle stratégique dans l'architecture énergétique française.

En reconnaissant la Loire-Estuaire comme zone prioritaire de renforcement, le SDDR confirme cette réalité. Cette reconnaissance doit désormais se traduire par des engagements clairs et opérationnels : renforcement massif et anticipé du réseau, sécurisation du foncier, lisibilité des calendriers de mise à disposition des capacités et coordination étroite entre acteurs énergétiques, industriels et territoriaux.

Pour le MEDEF Pays de la Loire, la réussite du SDDR repose sur une condition essentielle : faire du réseau électrique un levier de compétitivité territoriale, et non un facteur limitant. Cela suppose de dépasser une approche strictement technique pour intégrer pleinement les enjeux économiques, sociaux et humains : emplois, compétences, attractivité résidentielle et capacité des territoires à absorber la montée en charge des projets.

Le réseau électrique est une infrastructure d'intérêt national, mais ses effets sont profondément territoriaux. Sa sécurisation constitue un prérequis à toute stratégie de souveraineté industrielle, de transition énergétique et de développement économique durable en Pays de la Loire.

